

Extrait de délibération

Comité syndical

8 décembre 2025 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -cinq le lundi huit décembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
 M Chaussoneaux Jean-Paul a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 17 titulaires, 1 suppléants

Absents, excusés : 14 titulaires, 30 suppléants
Votants : 18

Identifiant
 2025-12-002

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Absents	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard	FOUILLET Olivier, NOLOT Monique			
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude	BACLE Jérôme, BERGEON Patrice, CUBAUD Olivier, GILBERT Véronique, PARNAUDEAU Guillaume			
Val de Gâtine	BARANGER Johann, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, FRADIN Jacques, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie	MICOU Corinne, TAVERNEAU Danielle,	ATTOU Yves, BAILLY Christiane, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal,	AUDEBERT Claude	

Approbation de la convention avec le Centre de Gestion (CDG79) relative à la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention proposée entre le PETR Pays de Gâtine et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) relative à la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation des logiciels Cityviz de la société Eksaé,

Considérant l'importance d'assurer la formation complémentaire, initiale et continue, ainsi que l'assistance technique pour le personnel de la collectivité afin de faciliter l'utilisation du site informatique et des logiciels de la gamme Cityviz Eksaé,

Considérant que cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025,

Considérant que les conditions financières prévoient notamment une redevance annuelle d'assistance de 652 € HT à compter du 1^{er} janvier 2025 pour l'exploitation du logiciel de gestion financière sur 1 poste,

Considérant les engagements et obligations réciproques définis dans la convention,

Considérant que cette convention permettra d'assurer une continuité et une qualité dans la gestion des outils numériques de la collectivité,

Les membres du Comité Syndical :

- Autorisent le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion (CDG79) relative à la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique et à engager les dépenses correspondantes.

Le Secrétaire de Séance
 Jean-Paul CHAUSSONEAUX

Le Président
 Didier GAILLARD

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme